



Comité syndical du 08 avril 2019

DELIBERATION N° 19-013

Objet : Expérimentation d'une solution espace numérique de travail au bénéfice de toutes les écoles primaires du Val d'Oise.

Le huit avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
01 AVR. 2019	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
18 AVR. 2019	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
18 AVR. 2019	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Ont donné pouvoir</u>	
Publication ou notification :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
18 AVR. 2019	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-013,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'expérimentation de 14 mois avec la société Beneylu pour la mise en place d'une solution ENT pour l'ensemble des Écoles maternelles, primaires, élémentaires du Val d'Oise ;

APPROUVE la convention de partenariat avec l'Académie de Versailles ;

AUTORISE le Président à signer le marché d'un coût total HT de 88 458€ avec la société Beneylu selon la procédure de marché encadrée par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Versailles portant sur la mise à disposition des données de l'annuaire fédérateur et définissant les responsabilités et rôles de chacune des parties dans le cadre de cette expérimentation ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique


Monsieur Pierre-Édouard EON

